



Rapport de Gestion

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces comptes annuels ont été établis en euros, et les informations chiffrées figurant dans le présent rapport sont exprimées dans cette devise.

I. Faits marquants de l'exercice 2023 et événements postérieurs

Projets immobiliers

Vente Cherbourg-en-Cotentin (50) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacière (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux.

L'Assemblée Générale du 25 juin 2022 avait autorisé la vente à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service. Aucune évolution notable n'est à noter sur 2023. Le projet de vente se poursuit.

Bail LAM Amiens (80) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions précisées ci-après, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera à Amiens.

Les travaux ont été réalisés en 2023, l'établissement a ouvert le 27 novembre 2023 avec 21 places.

Achat Nevers (58) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 avait autorisé l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre. Les travaux ont été initiés sur 2022 et se sont poursuivis jusqu'en fin d'année 2023.

Pour rappel également, l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2023 avait également autorisé l'achat de trois places de parking à cette même adresse.

Vente Rodez (12) : Pour rappel, l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 novembre 2015 avait autorisé la vente des locaux sis 8, avenue de Paris, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine. L'opération s'est concrétisée en tout début d'année 2023.

Vente Mont-de-Marsan (40) : l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2023 autorise la vente des locaux sis au 109 rue de Fontainebleau, à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant.

Vente Biens issu de legs : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 25 juin 2022 avait autorisé la vente de biens immobiliers affectés à titre d'habitation issus du Legs Laborie, à Toulouse (31), Decazeville (12) et Livinhac-le-Haut (12). Ces opérations de cessions se sont concrétisées courant 2023.

Evolution sur Groupe 2

L'exercice 2023 constitue le premier avec effet en année pleine des dispositifs de revalorisation salariale dits Laforcade suivants :

Personnel socio-éducatif : 238 € brut / mois / ETP pour une douzaine de métiers socio-éducatifs avec effet au 1^{er} avril 2022 ; les conditions d'éligibilité exigent une quote-part du temps de travail consacré en établissement médico-social au moins égale à 50% ; par souci d'égalité, une prime équivalente a été versée par l'Association en fin d'année à destination de tous les salariés non-éligibles aux dispositifs Laforcade.

Personnel Médical : 517 € brut/mois/ETP pour les médecins avec effet au 1^{er} avril 2022.

Les travaux d'analyse des documents attributifs des ARS sur 2022 et 2023 montrent qu'il existe un risque de sous-financement des dispositifs Laforcade, particulièrement sur celui des médecins.

L'année 2023 constitue également la première année entière avec valeur du point portée à 3,93 €, revalorisation ayant pris effet au 1^{er} juillet 2022.

L'association a versé sur ses fonds propres une prime pour les salariés exclus du Ségur pour un montant de 1.5 millions en décembre 2023.

Versement Mobilités

En tant qu'association reconnue d'utilité publique dont l'activité est à caractère social, Addictions France est en principe exonérée de versement mobilité – contribution patronale versée par les structures employant au moins 11 salariés, pour financer les transports en commun.

Cette exonération a été remise en cause par plusieurs URSSAF territoriales, ce qui s'est traduit par le règlement de 599 k€ au titre des années 2022 et 2023.

Des démarches ont été entreprises auprès des différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) dans le périmètre desquelles notre association emploie au moins 11 salariés, en vue de contester les demandes des AOM et de demander une exonération.

Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2022 à hauteur de 8 433 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 389 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en février 2023. Le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 24 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 565 k€, dont le versement est devenu effectif début 2024

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2023, un abondement complémentaire de 806 k€ a été décidé fin 2023, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2024.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

Tensions géopolitiques

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022, de même que la résurgence des tensions au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023, ne présentent aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association.

Inflation et hausse des prix de l'énergie

L'année 2023 a vu le maintien de la pression inflationniste observée sur l'exercice 2022, dans des proportions moins prononcées, sur les coûts d'énergies, de matières premières, de transports notamment. L'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent à la maîtrise de l'évolution des frais généraux. Si elle a un impact sur l'évolution des achats et services extérieurs de l'Association, elle n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation

II. Compte de résultat de l'exercice 2023

Les comptes annuels consolidés tels qu'ils sont soumis à votre approbation sont présentés selon la forme prévue par le Plan Comptable.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître pour l'association un excédent de 5.312.939,59 euros contre un excédent de 3.219.773,15 euros pour les comptes clos au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les recettes propres (hors cotisations) se sont élevées à 4.364.482 euros contre 3.715.758 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +17%, et détaillée ci-après :

Recettes propres	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en €	%
Prestations réalisées	1 712 013	1 560 273	151 741	9,7%
Stages Stupéfiants	590 556	570 731	19 825	3,5%
Activités de Formation	864 324	662 509	201 815	30,5%
Ventes Matériels Prévention	13 566	22 366	-8 800	-39,3%
Recettes diverses	1 184 023	899 879	284 144	31,6%
TOTAL RECETTES PROPRES	4 364 482	3 715 758	648 724	17,5%

Le montant des dotations, subventions, autres produits d'exploitation (y compris cotisations) et reprises de fonds dédiés s'élève à 130.616.629 euros contre 120.850.963 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 8,1 %, essentiellement portée par celle des reprises sur fonds dédiés, et détaillée ci-après :

Dotations & Subventions & autres produits d'exploitation	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en k€	%
DGF - Quotas pérennes & Reprises Résultat N-2	95 675 117	86 246 788	9 428 329	10,9%
Crédits non reconductibles	3 486 832	3 212 618	274 214	8,5%
DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT	99 161 949	89 459 406	9 702 543	10,8%
ARS, CNAM, CNAF, MSA	14 840 997	13 097 687	1 743 310	13,3%
Etat	1 766 575	1 862 806	-96 230	-5,2%
Conseils Départementaux	791 672	799 057	-7 385	-0,9%
Conseils Régionaux	230 442	176 370	54 073	30,7%
Autres subventions	2 393 723	3 314 419	-920 696	-27,8%
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	20 023 409	19 250 339	773 071	4,0%
Cotisations	16 394	11 249	5 145	45,7%
Autres produits de gestion courante	54 969	359 270	-304 301	-84,7%
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	71 363	370 519	-299 156	-80,7%
REPRISES DE FONDS DEDIES	11 359 908	11 770 699	-410 791	-3,5%
TOTAL DGF & SUBVENT° & AUTRES PROD	130 616 629	120 850 963	9 765 666	8,1%

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » représente un excédent net de 713.531 euros, détaillé ci-après :

Détail Legs, donations, assurance-vie	2023	2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	250	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	492 602	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	27 399	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	220 000	
Produits Legs, donations, assurance-vie	740 250	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 399	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 320	
Charges Legs, donations, assurance-vie	26 719	

Le montant des reprises sur provisions (hors impact legs) et transferts de charges s'élève à 647.746 euros contre 1.226.254 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -47 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice, reprises sur fonds dédiés incluses, ont atteint au total 136.122.138 euros pour cet exercice 2023 contre 125.792.975 euros pour celui de l'année passée, soit une hausse de +8,2 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les charges d'exploitation, dotations aux fonds dédiés incluses, s'élevaient à 123.710.158 euros.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 27.630.946 euros contre 23.596.817 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse du montant des achats de +17 %, détaillée ci-après :

Achats & charges externes	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en k€	%
Achats (eau, électricité, fournitures...)	4 211 711	3 470 932	740 779	21,3%
Loyers, charges locatives et copropriétés	5 277 485	4 836 176	441 309	9,1%
Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 341 116	3 441 384	899 732	26,1%
Transports, déplacements, réceptions	1 943 500	1 577 776	365 725	23,2%
Personnel intérimaire ou détaché	1 954 377	1 755 653	198 724	11,3%
Frais d'entretien et maintenance	2 279 348	1 786 017	493 332	27,6%
Frais d'assurance	1 116 931	884 253	232 678	26,3%
Autres postes	6 506 476	5 844 627	661 849	11,3%
TOTAL ACHATS & CHARGES EXTERNES	27 630 946	23 596 817	4 034 128	17,1%

Le montant des impôts et taxes (hors taxes sur les salaires) s'élève à 953.437 euros contre 910.249 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +4,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 59.343.363 euros contre 56.200.697 euros et celui des charges fiscales et sociales à 30.906.337 euros contre 28.711.694 euros soit respectivement 5.828.294 et 25.078.043 (contre 5.138.303 euros et 23.573.390 euros pour l'exercice précédent), représentant ainsi une hausse pour les premières de + 13 % et pour les secondes une hausse de +6,4 % détaillées ci-après :

Charges de Personnel	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en k€	%
Personnel non médical	50 418 630	47 439 387	2 979 243	6,3%
Médecins	8 924 733	8 761 310	163 423	1,9%
Salaires bruts versés	59 343 363	56 200 697	3 142 666	5,6%
Taxes sur salaires	5 828 294	5 138 303	689 991	13,4%
Charges sociales patronales	25 078 043	23 573 390	1 504 652	6,4%
Charges sociales et fiscales	30 906 337	28 711 694	2 194 643	7,6%
CHARGES DE PERSONNEL	90 249 700	84 912 390	5 337 309	6,3%

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1.767.234 euros contre 1.659.444 euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de +6,5 %.

Le montant des dotations aux dépréciations et provisions (hors impact legs) s'élève à 1.130.151 euros contre 791.394 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +43 %.

Le montant des dotations aux fonds dédiés (hors impact legs) s'élève à 9.017.913 euros contre 11.740.231 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -23 %.

Le montant des autres charges s'élève à 162.554 euros contre 99.632 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +63 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice, dotations aux fonds dédiés incluses, ont atteint au total 130.911.935 euros contre 123.710.158 euros et ont donc augmenté de +5,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5.210.203 euros contre 2.082.817 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 1.175.378 euros contre 57.747 euros pour l'exercice précédent, sous l'effet d'une représentativité accrue des placements et du contexte de remontée des taux.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice en déficit pour (860.533) euros contre un excédent de 1.079.209 euros pour l'exercice précédent.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un excédent de 5.312.939,59 euros contre 3.219.773,15 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de +65 %.

Il se décompose ainsi :

- Excédent de 185.488,44 euros relatif aux activités réalisées par le siège et les directions régionales, ainsi que de la prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 3.203.743,44 euros relatif à l'activité de médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion).
- Excédent de 1.090.316,76 euros relatif à l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 686.558,49 euros relatif à l'activité globale de la région Normandie, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Déficit de (25.573,71) euros relatif à l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Déficit de (48.012,33) euros relatif à l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 220.418,50 euros relatif à l'activité globale de l'île de la Réunion (974), laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.

III. Bilan de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de l'Association s'élève à 114.208.180 euros contre 111.432.476 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +2,5 %, détaillée ci-après :

Bilan - Actif	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en k€	%
Immobilisations Incorporelles	17 000	50 267	-33 267	-66,2%
Immobilisations Corporelles	19 645 658	17 824 452	1 821 206	10,2%
Immobilisations Financières	777 782	726 369	51 413	7,1%
ACTIF IMMOBILISE	20 440 440	18 601 088	1 839 352	9,9%
Avances et Acomptes	140 163	128 782	11 381	8,8%
Créances Redevables	2 517 216	2 528 888	-11 672	-0,5%
Autres Créances	13 625 742	7 770 819	5 854 923	75,3%
VMP	63 106 640	50 969 364	12 137 276	23,8%
Disponibilités	13 769 108	30 644 145	-16 875 037	-55,1%
Charges Constatées d'Avance	608 871	789 391	-180 520	-22,9%
ACTIF CIRCULANT	93 767 740	92 831 388	936 352	1,0%
TOTAL ACTIF	114 208 180	111 432 476	2 775 704	2,5%

Bilan - Passif	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation	
			en k€	%
Fonds propres	329 018	329 018	0	0,0%
Réserves	21 036 851	18 886 073	2 150 778	11,4%
Report à nouveau	7 066 703	7 303 288	-236 585	-3,2%
Dépenses refusées & non opposables	-3 821 969	-4 523 705	701 737	-15,5%
Résultats sous contrôle tiers financeur	10 136 617	9 656 743	479 874	5,0%
Résultat de l'exercice	5 312 940	3 219 773	2 093 166	65,0%
Subventions d'investissement	5 367 519	5 805 508	-437 989	-7,5%
Réserve PV nettes s/actifs immobilisés	7 963 162	7 483 801	479 362	6,4%
Autres provisions réglementées	4 222 106	4 125 944	96 163	2,3%
FONDS PROPRES	57 612 948	52 286 443	5 326 505	10,2%
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	4 407 180	3 830 002	577 178	15,1%
FONDS DEDIES	28 013 092	30 266 168	-2 253 076	-7,4%
Dettes Financières	3 172 124	1 829 240	1 342 883	73,4%
Dettes Fournisseurs	5 126 406	4 484 519	641 887	14,3%
Dettes Fiscales et Sociales	13 208 381	15 765 061	-2 556 680	-16,2%
Dettes Diverses	2 112 926	2 177 995	-65 069	-3,0%
Pdts Constatés d'Av.	555 123	793 047	-237 924	-30,0%
DETTES	24 174 960	25 049 863	-874 903	-3,5%
TOTAL PASSIF	114 208 180	111 432 476	2 775 704	2,5%

Le montant des actifs immobilisés s'élève à 41.660.633 euros en valeur brute et à 21.220.193 euros d'amortissement et dépréciations contre respectivement 38.543.130 euros et 19.942.043 euros pour l'exercice précédent. Il en ressort une valeur nette comptable (VNC) correspondant à l'actif immobilisé net pour 20.440.440 euros contre 18.601.088 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 9,9 %, détaillée ci-après :

Poste	VNC		Variation	
	2023	2022	en €	%
Frais d'établissement	0	0	0	0,0%
Logiciels informatiques	16 577	49 844	-33 267	-66,7%
Autres immos incorporelles	323	323	0	0,0%
Immobilisations en cours	0	0	0	ns
Avances & acomptes	100	100	0	0,0%
Immobilisations Incorporelles	17 000	50 267	-33 267	-66,2%
Terrains	1 543 354	1 551 547	-8 193	-0,5%
Constructions	8 592 683	8 882 459	-289 776	-3,3%
AAI sur constructions	1 813 619	2 002 573	-188 954	-9,4%
Matériel & Equipements	407 113	304 170	102 943	33,8%
AAI divers	1 900 008	1 716 596	183 411	10,7%
Véhicules	263 706	128 730	134 976	104,9%
Matériel de bureau	31 903	37 745	-5 842	-15,5%
Matériel informatique	685 551	651 384	34 167	5,2%
Mobilier de bureau	496 343	394 982	101 361	25,7%
Immobilisations en cours	3 888 526	1 799 066	2 089 460	116,1%
Avances & acomptes	7 234	119 580	-112 346	-94,0%
Issus de legs destinés à être cédés	15 620	235 620	-220 000	-93,4%
Immobilisations Corporelles	19 645 658	17 824 452	1 821 206	10,2%
Titres immobilisés	33 132	33 132	0	0,0%
Prêts	9 764	8 098	1 667	20,6%
Dépôts & cautionnements	734 764	685 018	49 746	7,3%
Autres immos financières	122	122	0	0,0%
Immobilisations Financières	777 782	726 369	51 413	7,1%
IMMOBILISATIONS	20 440 440	18 601 088	1 839 352	9,9%

L'actif circulant hors trésorerie (avances et acomptes, créances, charges constatées d'avance) s'élève à 16.891.992 euros contre 11.217.880 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +51 %.

La trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités) s'élève à 76.875.748 euros contre 81.613.508 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -5,8 %.

Les fonds propres s'élèvent à 57.612.948 euros contre 52.286.443 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +10 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2022	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Reclassement ^t	Autres mouvements	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	296 475						296 475
Réserves statutaires et contractuelles	22 203						22 203
Autres réserves	18 863 870	710 127		-2 080	1 442 730		21 014 648
Report à nouveau	7 303 288	-365 368			128 783		7 066 703
Fonds propres avec droit de reprise	5 165 580	2 875 015			-1 625 404	-68 000	6 347 191
Résultat net de l'exercice	3 219 773	-3 219 773				5 312 940	5 312 940
Subventions d'investissement s/BNR	5 805 508		73 290	-362 891	-148 389		5 367 519
Provisions réglementées	11 609 744			471 011	53 888	50 626	12 185 269
FONDS PROPRES	52 286 443	0	73 290	106 041	-148 391	5 295 565	57 612 948

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.830.002 euros contre 3.830.002 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -7,1 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions Indemnité Départ Retraite	0			-0	0
Provisions grosses réparations	389 124		-42 104		347 020
Autres provisions pour risques	1 154 236	425 688	-251 114		1 328 810
Autres provisions pour charges	2 286 642	736 760	-292 052		2 731 350
Provisions pour risques et charges	3 830 002	1 162 448	-585 270	0	4 407 180

Les fonds dédiés s'élèvent à 28.013.092 euros contre 30.266.168 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -7,4 % se décomposant de la manière suivante :

- Issu de legs : 235.724 euros, part non utilisée du Legs Laborie, contre 446.403 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -47 %
- Prévention : 8.120.853 euros contre 9.399.499 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -14 %.
- Médico-Social : 19.656.515 euros contre 20.420.265 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -3,7 %.

Les principaux mouvements sur ce poste sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement ^t	Autres mouvements	31/12/2023
Fonds dédiés issus de legs	446 403	9 320	-220 000			235 724
Fonds dédiés Prévention	9 399 499	4 226 659	-5 641 457	136 152		8 120 853
Fonds dédiés Médico-Social	20 420 265	4 791 253	-5 498 450	12 237	-68 790	19 656 515
Fonds dédiés	30 266 168	9 027 233	-11 359 908	148 389	-68 790	28 013 092

Les dettes financières s'élèvent à 3.172.124 euros contre 1.829.240 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +73 %. Ce poste est exclusivement constitué de dettes à long terme (emprunts).

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 5.126.406 euros contre 4.484.519 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +14 %.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13.208.381 euros contre 15.765.061 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -16 %.

Les autres dettes (avances et acomptes, redevables créditeurs, dettes sur immobilisations, autres dettes et produits constatés d'avance) s'élèvent à 2.668.049 euros contre 2.971.042 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -10 %.

PROJET

IV. Affectation résultat de l'exercice 2023

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

185.488,44 euros, correspondant à l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion) en 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

3.203.743,44 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire et île de la Réunion), au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur.

1.090.316,76 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi :

- 1.150.116,05 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 – Excédents affectés à l'investissement,
- 113.107,00 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 10685600 – Réserve de compensation des déficits,
- -16.458,50 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 - Excédent affectés à la réduction des charges d'exploitation,
- -55.251,59 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Report à nouveau déficitaire,
- -101.196,20 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

686.558,49 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Normandie ainsi :

- 485.896,34 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur,
- 200.662,15 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

-25.573,71 euros, correspondant au déficit dégagé par l'activité globale de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi :

- 228.312,95 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,
- -253.886,66 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

-48.012,33 euros, correspondant au déficit dégagé par l'activité globale de la région Pays-de-la-Loire ainsi :

- -51.813,12 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur,
- 3.800,79 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

220.418,50 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de l'Île de la Réunion ainsi :

- -64.967,64 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 – Excédents affectés aux mesures d'exploitation,
- 285.386,14 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

V. Budget prévisionnel pour l'exercice 2024

Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale est appelée à prendre acte du budget de l'Association pour l'exercice en cours. Les budgets de l'exercice 2024 ont été préparés par chacun des établissements et directions régionales dans le courant du 4ème trimestre 2023 ; le budget prévisionnel général de l'association pour l'exercice 2024 a été établi en effectuant le regroupement arithmétique des budgets préparés par les différents établissements et directions régionales, sans qu'une élimination des mouvements internes dits de « liaisons » ne puisse être réalisée. Pour cette raison, la masse des produits et des charges se trouve plus importante comparée à ces mêmes éléments pris dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, selon la méthode désormais retenue par l'Association, il a été demandé aux établissements et directions régionales de distinguer, lors de la préparation de leur BP 2024, les éléments relevant du « budget de reconduction » de ceux relatifs aux éventuelles « mesures nouvelles » demandées ou espérées et qui ne peuvent constituer qu'un développement de l'activité.

En outre, pour la dixième fois dans le BP 2024, il a été demandé d'inscrire sur une ligne spécifique l'éventuelle « impasse budgétaire » résultant du constat que l'évolution prévisible de la réalité des dépenses nécessaires au fonctionnement des activités en cours n'est pas totalement couverte par la progression prévisible des financements de reconduction.

Ces situations peuvent résulter de plusieurs facteurs possibles : taux directeur appliqué par les autorités de tarification insuffisant face à l'évolution des charges réelles de l'établissement, financement partiel du GVT, non-financement des médecins spécialistes ou de toute autre charge jugée nécessaire à l'activité.

Le budget prévisionnel général de l'exercice 2024 a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2023 sous la forme regroupant les seuls éléments du BP «Reconduction». Le Conseil d'administration n'a pas statué sur les données des BP «mesures nouvelles», aucune certitude ne pouvant être acquise quant à la perception de tout ou partie des financements complémentaires demandés.

La consolidation budgétaire de l'année 2024 conduit à une enveloppe globale de 136.945.260 euros contre une enveloppe de 126.087.043 euros au budget de l'année 2023, soit une hausse de + 8,6 %.

Le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel 2024, avec comparatif avec le budget prévisionnel 2023 :

Compte de résultat	Budget 2024	Budget 2023	Variation	
			en €	%
70 - Ventes & prestations	6 786 379	6 184 756	601 623	9,7%
73 - Dotation globale (Reprise N-2 inclus)	95 596 177	89 789 782	5 806 395	6,5%
74 - Subventions	20 845 985	19 112 640	1 733 346	9,1%
75 - Autres produits gestion courante	3 810 588	3 612 777	197 811	5,5%
781 - Reprises provisions	437 520	259 153	178 367	68,8%
791 - Transferts de charges	19 754	141 930	-122 176	-86,1%
789 - Reprises de fonds dédiés	4 164 544	3 473 852	690 693	19,9%
Produits exploitation	131 660 947	122 574 888	9 086 059	7,4%
60 - Achats	4 121 984	3 523 158	598 826	17,0%
61 - Services extérieurs	10 724 510	9 730 743	993 768	10,2%
62 - Personnel extérieur & détaché	4 993 555	4 216 832	776 723	18,4%
62 - Autres services extérieurs	9 118 648	9 387 694	-269 046	-2,9%
63 - Impôts et taxes (hors personnel)	753 593	737 545	16 048	2,2%
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	6 553 497	6 094 395	459 102	7,5%
64 - Frais de personnel	92 407 629	84 663 665	7 743 964	9,1%
65 - Autres charges gestion courante	4 581 447	4 325 906	255 540	5,9%
681 - Dotations amort. & prov	2 440 961	2 542 733	-101 772	-4,0%
689 - Dotations de fonds dédiés	81 316	87 396	-6 080	-7,0%
Charges exploitation	135 777 140	125 310 068	10 467 072	8,4%
RESULTAT EXPLOITATION	-4 116 193	-2 735 180	-1 381 013	50,5%
76 - Produits financiers	1 257 165	795 604	461 561	58,0%
66 - Charges financières	1 158 773	785 906	372 867	47,4%
RESULTAT FINANCIER	98 392	9 697	88 694	914,6%
77 - Produits exceptionnels	818 593	692 724	125 870	18,2%
67 - Charges exceptionnelles	8 724	7 140	1 584	22,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	809 869	685 584	124 286	18,1%
TOTAL PRODUITS	133 736 705	124 063 216	9 673 489	7,8%
Impasse Budgétaire	3 208 555	2 023 827	1 184 728	58,5%
TOTAL CHARGES	136 944 637	126 103 114	10 841 523	8,6%
Reprise sur résultat N-2	622	-16 073	16 695	-103,9%
RESULTAT EXERCICE	0	0	0	ns

VI. Questions diverses

Pool Solidarité et participations financières attribuées en 2023

Le Pool Solidarité dispose au 31 décembre 2023 de 3.668.902 euros de fonds propres disponibles.

Le tableau ci-dessous résume l'origine et l'utilisation des fonds du Pool depuis sa création en 2004 :

Situation Pool Solidarité (99-96)	TOTAL	Soisy		Chelles
		Aide aux établ.	Invest.	
Plus-value nette cession Soisy	4 741 365	474 137	4 267 228	
Plus-value nette cession Chelles	1 780 246			1 780 246
Intérêts financiers reçus du Pool Trésorerie	758 140	758 140		
<i>Produits restant à encaisser</i>	-89 994	-89 994		
Encaissement vente Versailles (2020)	364 951	364 951		
Financement investissements immobiliers	-567 000	-65 000	-502 000	
<i>Aides restant à décaisser</i>	15 000	15 000		
Participation versées aux unités	-1 465 938	-1 298 346	0	-167 592
Apurement déficit BMCM	-463 229	-463 229		
Apurement situations négatives établ clôturés	-500 350	-500 350		
Autres frais décaissés pour établ ^o et Pool	-904 290	-904 290		
SITUATION PSI	3 668 902	-1 708 980	3 765 228	1 612 654
Sous-total Solde Soisy & Chelles		2 056 248		1 612 654

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50.000 euros l'obligation de publier dans leurs comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément aux recommandations formulées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC bulletin 146 – juin 2007 p. 327), cette information doit être fournie dans l'annexe des comptes annuels, de façon globale, et nous la reprenons ci-après non sans rappeler au préalable que les dirigeants bénévoles – c'est-à-dire les membres du Bureau national - ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat. Seuls les frais engagés à l'occasion de leur mission font l'objet d'un remboursement selon des règles fixées par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2023, les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association ont totalisé 259.697 euros.